



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeux vidéo

Question écrite n° 115174

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'impact des jeux vidéo les adolescents. Selon une étude publiée récemment aux États-Unis, les jeux vidéo violents stimulent chez les adolescents l'activité des régions du cerveau liées aux émotions et réduisent les réponses des zones où siègent le raisonnement et le contrôle de soi. Il semblerait que le fait de jouer à certains jeux vidéo violents pourrait avoir des effets différents à court terme sur les fonctions cérébrales que des jeux non violents mais intéressants. Le contenu violent des jeux vidéo fait l'objet de tentatives de réglementation au Congrès américain qui a, jusqu'à présent, seulement pu obtenir un système de classification à l'instar de ceux utilisés pour les films. En conséquence, il lui demande de lui faire savoir si de telles études ont été menées en France et si leur conclusion est semblable à celle avancée par les États-Unis.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115174

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 59